

# ***Parlons Vélo ! Municipales 2020***

## **Questionnaire pour La Chapelle-d'Armentières**

### **Introduction**

Il y a quelques semaines vous avez reçu les propositions de l'ADAV (association droit au vélo) pour développer les mobilités actives à La Chapelle d'Armentières. Il est consultable sous forme de "manifeste" joint au questionnaire.

Le questionnaire élaboré avec la FUB (fédération des usagers de la bicyclette) complète la démarche. Les réponses des candidats aux élections municipales de La Chapelle d'Armentières seront accessibles sur le site de la FUB.

### **Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

#### **Action n°1 :**

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

*Le comité vélo se réunira 2 fois par an dont une fois avec les techniciens de la MEL.*

*Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) qui animerait le comité vélo. Il peut s'agir aussi d'un comité des mobilités actives (marche, vélo, personnes à mobilité réduite)*

#### **Action n°2 :**

Affecter un pourcentage du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

### **Développer un réseau cyclable cohérent**

#### **Action n°3 :**

Créer un réseau express vélo sur l'axe Armentières Lille, comprenant la rue Léon Beauchamp comme l'avait déjà proposé le conseil municipal à la MEL, lors de l'enquête publique sur les transports du futur.

#### **Action n°4 :**

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Route Nationale et ainsi supprimer l'effet entonnoir à certains endroits qui oblige les cyclistes à se rapprocher dangereusement des véhicules motorisés.

Rue Nouvelle, rue Léon Beauchamp et début de la rue Marle (devrait être fait avant les travaux sur le pont supérieur car le trafic automobile risque d'être dévié vers la rue Léon Beauchamp).

Rue Kennedy, la zone 30 n'est pas souvent respectée et les chicanes sont dangereuses pour les cyclistes, l'espace existe pour créer des pistes cyclables

Aux ponts supérieurs et inférieurs (pont sur la A25 rue Kennedy, pont supérieur après le carrefour Ringot, ponts reliant La Chapelle d'Armentières-Armentières-Erquinghem Lys en surélevant les bandes au niveau des trottoirs)

Sur la M222, de la rue Ponchelle Porée à la ZI et prolongement jusqu'à Bois Grenier

Aménagement d'une voie verte à l'emplacement de l'ancienne voie ferrée sur tout son trajet.

*Ne pas oublier l'entretien régulier des pistes et bandes cyclables (boue, feuilles, végétaux, débris de verre, gravillons, neige) pour éviter les crevaisons et les chutes. L'achat de matériel peut être intercommunal.*

#### **Action n°5 :**

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité :

par exemple de la Choque vers la ZI par la rue Léon Beauchamps, la rue Omer Olivier, la Pléïade, rue Kennedy

**Action n°6 :**

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Vers Armentières et Erquinghem Lys au niveau de la rue Nouvelle, la rue Léon Beauchamps et le début de la rue Marle

Vers Bois Grenier sur la M222 (voir actions 4 et 8)

Vers Fleurbaix sur la M22B.

**Action n°7 :**

Mettre le vélo au cœur du réaménagement des ronds-points Ringot et rue Nouvelle pour le passage des cyclistes.

En plus, compléter de passages vélo parallèles aux passages piétons sur tous les axes du carrefour du contournement vers Houplines

*Les cyclistes ont des difficultés à se positionner dans les ronds-points à cause de la pression d'automobilistes qui veulent absolument doubler à droite ou à gauche.*

**Action n°8 :**

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Créer une piste cyclable continue entre La Chapelle d'Armentières et Bois-Grenier sur la M222 dont le passage du pont de l'A25 (voir actions 4 et 6). Ce projet peut faire l'objet d'un dépôt de candidature au plan national vélo entre le 1er février et le 31 mai 2020, en concertation avec la MEL. Pour plus d'information, consulter le site vélo et territoires <https://www.velo-territoires.org/actualite/2019/12/20/deuxieme-appel-a-projets-continuites-cyclables-lance/>

## **Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**

**Action n°9 :**

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Limiter l'accès aux quartiers de la Pléïade, de la Hallerie, des Sculpteurs, rue Kennedy aux riverains, aux livraisons et aux cyclistes

**Action n°10 :**

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

*Partage de la chaussée de la rue Omer Olivier sur toute sa longueur entre piétons, cyclistes et automobiles.*

*Limiter l'accès aux petites routes de campagne aux riverains, aux dessertes locales et aux cyclistes (rue des Glattignies, rue du Bois, rue Saint Jacques)*

**Action n°11 :**

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Généralisation des zones 30 dans tous les quartiers résidentiels dont les anciens (Schweitzer, Claude Bernard...) et même création de zones de rencontre limitée à 20km/h ou de rues à vélo où le cycliste ne peut être doublé par une automobile car la rue est étroite (exemple rue Schweitzer encombrée de véhicules en stationnement et toutes les rues à double-sens cyclable)

**Action n°12 :**

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

*Double- sens cyclable sur toutes les rues à sens unique ( rue du Docteur Schweitzer, rue Lavoisier, rue Boileau, début de la rue Robert Schuman, extrémité de la rue du Maréchal Delattre de Tassigny...)  
Aménager les carrefours équipés de feux de circulation (2 au Bourg, 1 à Wez Macquart) de sas vélo si absents et de cédez le passage cycliste.*

**Action n°13 :**

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

## **Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**

**Action n°14 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux arrêts de bus sur le trajet de la Liane et sur la nouvelle ligne de bus (gare d'Armentières-ZI La Chapelle Bois Grenier), notamment rue Marle, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

**Action n°15 :**

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Et aussi au stade, à l'école de musique, les salles polyvalentes sans oublier les commerces de Wez Macquart et de La Choque.

**Action n°16 :**

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

**Action n°17 :**

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

**Action n°18 :**

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

**Action n°19 :**

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

**Action n°20 :**

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

**Action n°21 :**

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

*A étudier en intercommunalité pour toute l'agglomération armentéroise*

**Action n°22 :**

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

*A étudier en intercommunalité pour toute l'agglomération armentéroise*

## **Promouvoir une culture vélo**

**Action n°23 :**

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

**Action n°24 :**

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

**Action n°25 :**

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

**Action n°26 :**

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

**Action n°27 :**

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

**Action n°28 :**

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

**Action n°29 :**

Créer une “journée sans voiture”.

**Action n°30 :**

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

**Action n°31 :**

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

*Et aussi sur les avantages des mobilités actives sur la santé, l'environnement et le cadre de vie*

**Action n°32 :**

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : - Mise en place du forfait mobilité durable, mise en place du plan mobilité dans l'entreprise

- Proposer des challenges intra/inter-entreprises (exemple challenge métropolitain du vélo organisé par la MEL en mai) pour sensibiliser les employeurs et les employés aux gains économiques, à l'impact sur les rejets de CO2, aux impacts sur la santé et le stress.